AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_69-DE
Reçu le 27/03/2023

2023/69 du 22 mars 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel -Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye -Régis Defraye – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion

AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_69-DE
Reçu le 27/03/2023

DELIBERATION N° 2023 /69 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 22 mars 2023
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : Plan de financement modifié du City Stade de Verteillac

Par délibération n° 2022/58 du 17 mars 2022 les conseillers communautaires ont autorisé le Président à déposer le dossier cité en objet au titre de la DETR ou de la DSIL. Cependant ce type de projet n'était pas éligible à l'une de ces dotations.
Par ailleurs le montant de l'opération a été actualisé et il est désormais de 63 697 € HT. (contre 87 670 €).

Il est proposé de modifier le plan de financement en conséquence et de solliciter des participations de l'Agence Nationale du Sport, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne et du Conseil Départemental de la Dordogne comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Terrassement HT	26 916	ANS	20 678.80
Structure et équipements HT	36 781	CD 24	3 600
		CAF 24	24 278.80
		FCTVA	10 448.86
Total HT	63 697		
TVA	12 739.40	Autofinancement et Fonds de concours	17 429.94
TOTAL TTC	76 436.40€		76 436.40 €

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'adopter le plan de financement actualisé de l'opération précitée et d'autoriser le Président à solliciter auprès des cofinanceurs les subventions mentionnées.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre :0
Abstentions :0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 22 mars 2023
Murielle Cassier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC